

**Liste récapitulative des délibérations**

**Séance du 2 Juin 2020**

<b>N° Ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>
<b>23</b>	<b>Indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués</b>
<b>24</b>	<b>Commissions municipales et extra-municipales</b>
<b>25</b>	<b>Commissions d'appel d'offres</b>
<b>26</b>	<b>Désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs</b>
<b>27</b>	<b>Désignation du délégué local du CNAS</b>
<b>28</b>	<b>Désignation du délégué pour la fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais</b>
<b>29</b>	<b>Désignation du représentant du pouvoir adjudicateur et détermination de son champ de compétence</b>
<b>30</b>	<b>Désignation des représentants au comité technique et au CHSCT</b>
<b>31</b>	<b>Vote des taxes – Etat 1259</b>
<b>32</b>	<b>Demande d'emprunt auprès de la caisse d'épargne – Crédit relais- Réhabilitation de l'ancien hospice</b>
<b>33</b>	<b>Subventions CCAS et Caisse des écoles</b>
<b>34</b>	<b>Convention d'occupation précaire – logement 71 rue de Paris</b>
<b>35</b>	<b>Crise COVID-19 – Avenant au bail SCEA la Meroise</b>
<b>36</b>	<b>Crise COVID-19 – Avenant au bail Ô 73 Saveurs</b>
<b>37</b>	<b>Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités</b>
<b>38</b>	<b>COVID-19 – Recrutement et rémunération d'animateurs</b>

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 Juin 2020 à 19 heures 30 minutes  
Salle des Fêtes

**Présents :**

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

**Procuratlon(s) :**

**Absent(s) :**

Mme IDIR Martine

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme GALFRE Carmen

**Président de séance :** M. FLAJOLET André

Monsieur André FLAJOLET, Maire de Saint-Venant ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

## **2020-023 INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans ses articles L2123-23 et L2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

En application de ce principe l'enveloppe globale autorisée est de :

	<b>Taux maximal autorisé</b>
Indemnité du Maire	51,60 %
Indemnité des adjoints ayant reçus délégation	19,80 % x 6 = 118,80 %
Total de l'enveloppe globale autorisée	170,40 % (Maire + Adjointes)

L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée.

L'article L2123-24-1 III du CGCT autorise la commune quelque soit sa population à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de

fonction sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Vu l'arrêté municipal du 27 mai 2020 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire et celui du 02 juin 2020 portant délégation aux conseillers délégués,

Il est demandé au conseil municipal :

- De fixer à compter du 25 mai 2020 le montant de l'indemnité de fonction du maire prévu par l'article L2123-23 précité comme suit :
  - o 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
- De fixer à compter du 25 mai 2020 le montant de l'indemnité de fonction des adjoints prévue par l'article L2123-24 précité comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction par les intéressés :
  - o 1<sup>er</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - o 2<sup>ème</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - o 3<sup>ème</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - o 4<sup>ème</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - o 5<sup>ème</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - o 6<sup>ème</sup> adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
- De fixer à compter du 02 juin 2020 le montant de l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués prévue par l'article L2123-24-1 précité comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assurées par les 5 conseillers délégués
  - o 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexée à la présente délibération.

Fonction	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en %)	Indemnité votée (en %)
Maire	51,60%	31%
Adjoints (6)	19,80% x 6 = 118,80%	15% x 6 = 75%
Conseiller délégué (5)		4% x 5 = 20%
<b>TOTAL</b>	<b>170,40 %</b>	<b>126%</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2020-024 COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES**

### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans ses articles L2123-23 et L2123-24

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La commission Finances – Administration générale – Ressources Humaines
- La commission Bâtiments – Patrimoine et Cadre de vie
- La commission Voiries
- La commission Jeunesse – Vie scolaire et périscolaire – CLSH et Sports
- La commission Vie culturelle et associative
- La commission Affaires sociales
- La commission Communication

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 13 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à sept commissions.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter la délibération suivante :

**Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :**

- 1- La commission Finances – Administration générale – Ressources Humaines
- 2- La commission Bâtiments – Patrimoine et Cadre de vie
- 3- La commission Voiries
- 4- La commission Jeunesse – Vie scolaire et périscolaire – CLSH et Sports
- 5- La commission Vie culturelle et associative
- 6- La commission Affaires sociales

## 7- La commission Communication

**Article 2 :** Les commissions municipales comportent au maximum 13 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à sept commissions.

**Article 3 :** après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

– Commission Finances – Administration générale – Ressources Humaines

- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Monsieur Jean-Pierre SANNIER
- Madame Sandrine HANNEDOUCHE
- Monsieur Morgan VANYPER
- Monsieur Jean-Marie BERON
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Monsieur Benjamin GONTIER
- Monsieur Michaël DELANNOY
- Monsieur Dominique GALLOIS
- Madame Céline PLUQUIN

– Commission Bâtiments – Patrimoine et Cadre de vie

- Monsieur Jean-Pierre
- Monsieur Christian GALLOIS
- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Madame Michèle MENARD
- Monsieur Jean-Marie BERON
- Monsieur Laurent DOYELLE
- Madame Carmen GALFRE
- Monsieur Benjamin GONTIER
- Monsieur Michaël DELANNOY
- Madame Anne-Claire HOUVENAGHEL
- Monsieur Dominique GALLOIS
- Monsieur Guy VANBERGUE

– Commission Voiries

- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Monsieur Jean-Pierre SANNIER
- Monsieur Christian GALLOIS
- Madame Marie-Claude BECUE
- Monsieur Jean-Marie BERON
- Monsieur Laurent DOYELLE
- Monsieur Dominique GALLOIS
- Monsieur Guy VANBERGUE

– Commission Jeunesse – Vie scolaire et périscolaire – CLSH et Sports

- Madame Sandrine HANNEDOUCHE
- Madame Carmen GALFRE
- Monsieur Morgan VANYPER
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Madame Anne-Claire HOUVENAGHEL
- Monsieur Benjamin GONTIER
- Madame Alexandra PENIN
- Madame Annie PIENNE

– Commission Vie culturelle et associative

- Madame Michèle MENARD
- Madame Sandrine HANNEDOUCHE
- Monsieur Morgan VANYPER
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Monsieur Laurent DOYELLE
- Madame Carmen GALFRE
- Madame Anne-Claire HOUVENAGHEL
- Monsieur Benjamin GONTIER
- Madame Alexandra PENIN

- Madame Annie PIENNE

- Commission Affaires Sociales

- Madame Marie-Claude BECUE
- Madame Carmen GALFRE
- Madame Florence LACOQUELLE
- Madame Christine TOULOTTE
- Madame Alexandra PENIN
- Madame Annie PIENNE
- Madame Céline PLUQUIN

- Commission Communication

- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Madame Marie-Claude BECUE
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Monsieur Morgan VANYPER
- Monsieur Jean-Marie BERON
- Madame Alexandra PENIN

**COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES**

**CCAS**

L'article L123-6 du Code de l'action sociales et des familles précise que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration constitué :

- D'un président, le Maire
- Des membres élus par le conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS soit fixé à 6 membres :

- Madame Marie-Claude BECUE
- Madame Michèle MENARD
- Madame Carmen GALFRE

- Madame Christine TOULOTTE
- Madame Florence LACOQUELLE
- Madame Céline PLUQUIN

### **CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de la caisse des écoles soit fixé à 6 membres :

- Madame Sandrine HANNEDOUCHE
- Madame Michèle MENARD
- Madame Carmen GALFRE
- Monsieur Morgan VANYPER
- Madame Alexandra PENIN
- Madame Annie PIENNE

### **COMMISSION 2E – EAU ET ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de la commission 2 E soit fixé à 8 membres :

- Monsieur Jean-Marie BERON
- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Madame Michèle MENARD
- Monsieur Jean-Pierre SANNIER
- Monsieur Morgan VANYPER
- Monsieur Laurent DOYELLE
- Monsieur Guy VANBERGUE
- Madame Céline PLUQUIN

### **COMMISSION 2V – VOISINS VIGILANTS**

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de la commission 2V soit fixé à 10 membres :

- Madame Michèle MENARD
- Madame Marie-Claude BECUE
- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Monsieur Morgan VANYPER



- Monsieur Jean-Marie BERON
- Madame Carmen GALFRE
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Madame Anne-Claire HOUVENAGHEL
- Madame Alexandra PENIN
- Madame Céline PLUQUIN

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2020-025 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Christian GALLOIS

M. Benoît DELBECQUE

M. Dominique GALLOIS

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Jean-Pierre SANNIER

M. Laurent DOYELLE

M. Guy VANBERGUE

Sont donc désignés en tant que :

**- délégués titulaires :**

M. Christian GALLOIS

M. Benoît DELBECQUE

M. Dominique GALLOIS

**- délégués suppléants :**

M. Jean-Pierre SANNIER

M. Laurent DOYELLE

M. Guy VANBERGUE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2020-026 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

### **Communauté d'Agglomération Béthune Buray Artois Lys Romane :**

Titulaire : André FLAJOLET

Suppléant : Sandrine HANNEDOUCHE

### **CA Collège Georges Brassens :**

Titulaire : Sandrine HANNEDOUCHE

Suppléants : Carmen GALFRE, Guy VANBERGUE

### **CA GROUPE SCOLAIRE PREVERT-LAMARTINE :**

Titulaire : Sandrine HANNEDOUCHE

Suppléants : Carmen GALFRE, Guy VANBERGUE

### **SPASAD RELY SAINT-VENANT :**

Michèle MENARD, Marie-Claude BECUE, Carmen GALFRE

La désignation des représentants de la collectivité au CA de l'ESMS est reportée à une réunion de conseil municipal ultérieure.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-027 DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DU CNAS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la ville adhère au Comité Nationale d'Action Sociale pour le personnel de la commune.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, un nouveau délégué est à désigner.

Le conseil municipal :

**DESIGNE** Madame Michèle MENARD pour représenter la ville de Saint-Venant au sein des instances du CNAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-028 DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à procéder à la désignation d'un délégué pour l'élection des membres du collège électoral de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal :

**DESIGNE** Monsieur Benoît DELBECQUE pour représenter la ville de Saint-Venant au sein des instances de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-029 DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DETERMINATION DE SON CHAMP DE COMPETENCE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics

Considérant qu'il convient de préciser les missions afférentes à la passation et à l'exécution des marchés publics non dévolues à la Commission d'Appel d'Offres, à l'assemblée délibérantes ou à un autre organe, de par les textes en vigueur qui seront exercées par l'exécutif local,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal :

**DESIGNE** Monsieur Christian GALLOIS, pouvoir adjudicateur

**AUTORISE** Monsieur Christian GALLOIS à exercer les missions afférentes à la passation et à l'exécution des marchés publics et à procéder à toutes les opérations matérielles de procédure non dévolues à la Commission d'Appel d'Offres, à l'assemblée délibérante ou à un autre organe, de par les textes en vigueur.

**PRECISE** que l'autorisation donnée par la présente délibération s'applique à toutes les procédures de marchés publics.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-030 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014-50 instaurant la création d'un CT et d'un CHSCT compétents pour les agents de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'élus siégeant au sein du comité technique et du CHSCT est fixé à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, sur proposition du maire, sont désignés :

#### *Titulaires :*

- Monsieur Benoît DELBECQUE
- Monsieur Jean-Pierre SANNIER
- Madame Marie-Claude BECUE
- 

#### *Suppléants*

- Madame Sandrine HANNEDOUCHE
- Monsieur Stéphane VANDERBEKE
- Monsieur Morgan VANYPER

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-031 VOTE DES TAXES - ETAT 1259**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,41%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,75 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

### **2020-032 DEMANDE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE - CREDIT RELAIS - REHABILITATION DE L'ANCIEN HOSPICE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne Hauts de France et des conditions générales de prêt,

Après délibération,

**DECIDE** afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien hospice en ville, de contracter un prêt relais en attente du versement des subventions auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France. Cet emprunt d'un montant de 1 000 000 euros sera contracté au taux effectif global de 1% sur 2 ans à compter de 2020, remboursable trimestriellement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

### **2020-033 SUBVENTIONS CCAS ET CAISSE DES ECOLES**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

**D'ATTRIBUER** pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- CCAS de Saint-Venant	18 000 €
- Caisse des Ecoles de Saint-Venant	30 000 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-034 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LOGEMENT 71 RUE DE PARIS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement de l'école maternelle n'a été sollicité par aucun enseignant et propose donc de maintenir dans les lieux Madame Monique SOYEZ qui occupe le logement à titre précaire depuis le 15 novembre 1995.

Le conseil municipal :

**DECIDE** d'accorder à titre précaire le logement de l'école maternelle à Madame Monique SOYEZ à compter du 15 juillet 2020 jusqu'au 14 juillet 2021.

**FIXE** à 380 € par mois le montant du loyer qui sera payable mensuellement à terme échu entre les mains du receveur principal.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et de signer une convention entre Madame SOYEZ et la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-035 - CRISE COVID-19 - AVENANT AU BAIL SCEA LA MEROISE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le bail à ferme signé le 27 novembre 2018 avril 2017 avec la SCEA La Méroise pour la location des équipements du centre équestre.

Considérant la crise engendrée par l'épidémie du COVID-19, et de ce fait les difficultés financières rencontrées par la SCEA La Méroise pendant le période de confinement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder la gratuité de 2 loyers à la SCEA La Méroise,

Le conseil municipal

**DECIDE**

- La gratuité de 2 loyers
- D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant correspondant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2020-036 CRISE COVID-19 - AVENANT AU BAIL Ô 73 SAVEURS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le bail signé le 1<sup>er</sup> avril 2017 avec la SAS MARTIN SANDRA pour la location du bâtiment sis 73 rue de Paris à Saint-Venant.

Considérant la crise engendrée par l'épidémie du COVID-19, et de ce fait les difficultés financières rencontrées par Mme Sandra MARTIN pendant le période de confinement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder la gratuité de 2 loyers à Mme MARTIN,

Le conseil municipal

**DECIDE**

- La gratuité de 2 loyers
- D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant correspondant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2020-037 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial, notamment son article 3-1°,

Considérant qu'il y a lieu, lors d'un accroissement temporaire d'activités, de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face à cet accroissement temporaire d'activités,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1° du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

**CHARGE** Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2020-038 COVID-19 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'ANIMATEURS CLSH**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour assurer le service minimum d'accueil des enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise COVID-19 pendant la période du confinement, il a dû recruter 2 animateurs du 14 avril au 24 avril.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rémunération de ce personnel a été fixée, en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées pendant cette période, comme détaillée dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Rémunération forfaitaire
Directeur	85 € / jour
Animateur stagiaire	50 € / jour

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur le projet Hospice par Mr le Maire
- Point sur les dossiers présentés à LEADER
- Information : un courrier va être déposé dans chaque boîte aux lettres du centre ville concernant le problème des containers poubelle qui restent sur les trottoirs
- Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses
- Monsieur Dominique GALLOIS souhaite exprimer 3 points :
  - il souhaite que les propositions de son groupe soient respectées ou s'il devait y avoir une réflexion contraire, que son groupe ne soit pas la cible d'injures pendant le mandat
  - il souhaite faire remarquer que dans un des bureaux de vote le 15 mars 2020 il a constaté une irrégularité
  - il indique que lors du conseil d'installation, la Charte de l'Elu local n'a pas été lue par le Maire.
- Monsieur Dominique GALLOIS demande des éclaircissements sur plusieurs points :
  - Gestion de la crise sanitaire : son groupe a proposé son aide et à lancer quelques idées notamment pour la collecte des déchets verts. Il souhaite également connaître le montant des dépenses engagées par la commune dans le cadre de la gestion de la crise.
    - Monsieur le Maire indique qu'un bilan précis des dépenses engagées sera fait lors du prochain conseil municipal.
    - Concernant les déchets verts : il s'agit d'une prérogative de la

### **CABBALR**

- Vote du BP avant les élections : quand ce BP va-t-il être présenté aux nouveaux élus ? Un BS ou des DM sont-elles prévues ? La commune a-t-elle un programme pluriannuel d'investissement ?
  - Monsieur le Maire indique que le BP voté le 10 mars 2020 est en

reconduction par rapport à 2019. Des DM ou un BS seront certainement nécessaires avant la fin de l'année et la commission Finances aura à définir dès sa première réunion.

- Réouverture de l'aire de camping-car : quand ? et quand va-t-on mettre fin à la gratuité de cette aire ?

- Monsieur le Maire indique que l'aire réouvrira prochainement. Quand à la gratuité, il rappelle que la mise en place d'un service payant reviendrait beaucoup plus cher que ce que coûte actuellement l'aire à la commune.

- Il indique également qu'un projet d'aire de camping-cars est également à l'étude sur l'espace libéré à côté cimetière.

- Projet de réseaux urbain de chauffage : où en est le projet ?

- Monsieur le Maire indique que le projet est connecté à la réalité économique de l'usine APERAM donc en stand-by pour le moment.

- Friche FABEC : quel est le coput pour la commune et le nombre d'emplois créés ?

- Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet à savoir une acquisition du site sous portage foncier de l'EPF Nord Pas-de-Calais. 3 phases :

- Ensemble bâtementaire à côté du cimetière, démoli par l'EPF : projet d'extension du cimetière avec création d'un parking. La Société Pompes Funèbres Josien est également intéressée pour implanté sur une partie de ce terrain un espace d'entreposage de caveaux.

- Terres dans le Marais, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, continuité écologique et maintien de la biodiversité

- Bâtiment côté Lys, dépollué par l'EPF. La SA Delabre occupe actuellement l'entièreté du bâtiment. Elle a formulé le souhait de racheter cet ensemble immobilier. Grâce à cet agrandissement de sa surface de stockage, l'entreprise a créé 11 emplois. Elle a obtenu un soutien de la CABBALR.

- Agents assermentés : quel est leur rayon d'action ? Quel besoin étant donné la présence d'une gendarmerie sur Saint-Venant

- Monsieur le Maire indique que les 2 agents assermentés ASVP sont 2 agents de la commune, donc pas d'embauches supplémentaires. Leurs prérogatives et leurs missions sont en train d'être définies.

- Communication de la commune : quelle est-elle pour les personnes isolées qui n'ont pas internet ?

- Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours et que la commission communication nouvellement créée aura en charge la définition de quel type de communication la commune a besoin.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que le service des Cartes d'identité et des passeports ouvrira le 6 juillet.

Madame Michèle MENARD souhaite avoir l'avis du conseil sur la tenue de la SMOB, scène mobile de la CABBALR, prévue initialement mi-septembre 2020.

Un chapiteau devait être monté à l'arrière de l'école de musique pour accueillir pendant une semaine des représentations. Avec la crise sanitaire, faut-il annuler ?

- Avis du conseil de maintenir l'évènement et d'apater s'il le faut le programme aux conditions sanitaires du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.



Fait à SAINT-VENANT  
Le Maire,

*Jul. FAJOLET*

